

L A
Gazette
P E R P E Z A C O I S E

N° 21 • JUIN/JUILLET 2022



Tél. : 05 55 25 11 42 - Fax : 05 55 25 96 41 - mairie.perpezac@orange.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

PERMANENCES 2022

Les élus seront à votre écoute à la mairie
le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Prochaine permanence : 3 septembre

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés

Monsieur **Jean, Edouard DAVID**
domicilié Chez Lamy,
décédé le 26 juillet 2022 à BRIVE-LA-GAILLARDE à l'âge de 96 ans.

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 29 juin 2022

1 / REDEVANCE ORANGE 2022

Madame le Maire propose au conseil municipal de demander pour l'année 2022 la redevance d'occupation du domaine public des opérateurs de télécommunication (Orange). Pour les installations d'infrastructures de télécommunications existantes sur la commune > Artères de télécommunications :

- artère aérienne 20 km 470 (56.85 € le ml) soit 1 163.72 €
- sous-sol 14 km 713 (42.64 € le ml) soit 627.36 €

Le Conseil Municipal donne son accord sur le montant de la redevance pour 2022, soit 1 791.08 €.

2 / PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE POUR DES ENFANTS SCOLARISÉS À OBJAT EN PRIMAIRE (CLASSE ULIS).

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de la mairie d'OBJAT sollicitant la participation de la commune pour aider à financer le voyage scolaire d'un enfant de la commune en classe ULIS à OBJAT pour un séjour qui a eu lieu du 2 au 6 mai 2022 à l'île D'Oléron.

La participation demandée pour la prise en charge des frais occasionnés pour ce voyage est de 113 € par enfant.

Le Conseil Municipal décide de verser une participation de 113 € pour l'enfant en classe ULIS domicilié dans la commune. Dépense imputée à l'article 6574 du Budget Principal 2022.

3 / PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS À LA COMMUNE D'OBJAT - ANNÉE 2021-2022

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de la mairie d'OBJAT concernant les frais de scolarisation dus à la commune d'Objat qui s'élèvent pour l'année scolaire 2021-2022 à : 992.50 €

- > Un enfant en classe CM2 ULIS : 315 €
- > Un enfant en petite section de maternelle : 677.50 €

Le Conseil Municipal décide de régler à la commune d'OBJAT la somme de 315 € pour l'enfant en classe Ulis et de ne pas régler les frais pour l'enfant en classe de maternelle, la commune adhérant à la maternelle du SIVOM d'AYEN.

4 / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « LES AMIS DE PERPEZAC »

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Madame Annie CORMEROIS Présidente des Amis de PERPEZAC sollicitant la commune pour une subvention exceptionnelle.

En effet, cette association souhaite réaliser en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire un livret sur Perpezac. Cette brochure comportant 20 pages sera disponible gratuitement à la mairie et dans les commerces locaux. Le coût de la réalisation de ce livret restant à la charge de l'association pour 1000 brochures est de 926.90 €, ce qui fait un budget assez important.

Considérant que la réalisation de cette brochure contribuera à mieux faire connaître la commune, ses attraits touristiques et son riche patrimoine aux visiteurs, Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis de PERPEZAC pour un montant de 450 €.

5 / DEMANDE D'ACHAT D'UN CHEMIN PUBLIC LIEU-DIT LA CHALUCIE.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Patrick LEVET propriétaire d'une habitation au 214 impasse de la Chalucie qui souhaite acquérir le chemin public traversant son enclos et sa cour. Celui-ci longe les parcelles D 348-813-810-815-814-811-812-343-342-807-817 dont il est propriétaire.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de cette partie du chemin et fixe le prix à 500 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Une enquête publique sera effectuée.

6 / MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE.

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels.

A l'heure actuelle, la Commune affiche tous les actes en Mairie ou sur le panneau d'affichage et publie le compte-rendu des délibérations du conseil municipal sur le site de la commune.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet. Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la difficulté technique d'engager à ce stade une publication sous forme électronique pour le 1er juillet 2022, et afin de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition d'affichage en mairie, au 1er juillet 2022.

7 / VALIDATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN AUX TUILLERES

Madame le Maire présente au conseil municipal la proposition de MAAD Architectes pour des prestations de mission de maîtrise d'œuvre concernant les futurs travaux aux TUILLERES, à savoir le projet de construction d'un local technique et de salles associatives.

Le montant des prestations du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 38 700.00 € HT, soit 46 440.00 € TTC. Ce marché rentre dans le cadre d'une procédure adaptée en application du code de la commande publique.

Le Conseil Municipal valide la proposition de MAAD Architectes.

8 / DON D'UN GARAGE À LA COMMUNE

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame FREYSSINEL, propriétaires au bourg d'un garage représentant le Lot 1 de la copropriété du bâtiment communal parcelles E 1104-1105-1106, souhaitent faire don de celui-ci à la commune de PERPEZAC LE BLANC. Ils précisent que si ce don est accepté par la commune, ils auront l'usufruit de ce garage jusqu' à leur décès.

Considérant que ce garage est intégré dans le bâtiment communal, le Conseil Municipal accepte l'offre de Monsieur et Madame FREYSSINEL.

9 / QUESTIONS DIVERSES

- Aire de jeux : travaux de terrassement terminés ; plateforme réalisée la semaine prochaine.
- Chemin de la Martinie
- Travaux logement école de droite : ils commenceront le 4 juillet.
- Label Village fleuri : 2ème passage du jury mardi 5 juillet
- Conseil d'Ecole : il a eu lieu le 9 juin.
- Fête de l'école lundi 3 juillet à 19h à PERPEZAC.



Le compte-rendu détaillé est consultable sur le site Internet de la Commune
www.perpezac-le-blanc.com/compte-rendus-des-reunions-du-conseil-municipal

NOTRE AVANCÉE

RÉPARATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT COMMUNAL « POINT LECTURE »

L'entreprise de couverture Laumond a réalisé la réfection complète d'une rive saillante du bâtiment « Durantie ». La structure bois, chevrons et voliges, a été remplacée, les ardoises ont été remises en place.

Avant



Après



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mise en peinture et pose de réflecteurs billes de verre, sur les bordures des chicanes en traversée du bourg.



Réflecteur

Les réflecteurs à billes de verre servent à améliorer la visibilité de nuit sur les tracés routiers, en réfléchissant la lumière des phares des véhicules, permettant ainsi de mieux voir les bords de la chaussée.

AIRE DE JEUX

En dessous du City-Stade, l'entreprise Lascaux a effectué le terrassement de la future aire de jeux destinée aux enfants de 2 à 12 ans.



Des plots ou dalle béton ont été créés pour recevoir différents jeux.



POUBELLE À LA FONTAINE DU CLUZEL

Avec pour objectif de préserver et de respecter l'environnement, une poubelle est installée à la Fontaine du Cluzel.



TRAVAUX DE VOIRIE

La route de Falerne, entre « Chez Toury » et la route des Fosses, fait l'objet d'une réfection totale. Les travaux sont réalisés par l'entreprise Lascaux.



Le chemin rural Impasse de La Martinie a été prolongé jusqu'à la propriété de M. Peyrat et de Mme Regnier, nouveaux arrivants sur notre commune.

VENTE ÉPAREUSE

L'épaveuse, plus utilisée, a été vendue 5 500€.

STATIONNEMENT PLACE DE L'ÉGLISE

Comme évoqué lors de la précédente gazette, le stationnement place de l'église a fait l'objet d'un arrêté municipal. Des panneaux de stationnement réglementés ont été installés.



ACTIVITÉ AGENT COMMUNAL JUIN/JUILLET

Outre les congés annuels, nettoyage du bourg avec tonte des espaces verts et taille des arbustes. Mise en place des jeux au City Stade. Entretien des saignées et des fossés sur la voirie communale...

MOMENT **RECETTE**

– Tiramisu aux fruits rouges –



Préparation : 20 min / Repos : 2h

INGRÉDIENTS

Pour 12 personnes

- 5 œufs
 - 750 g. de mascarpone
 - 150 g. de sucre
 - 1 zeste de citron
 - 400 g. (ou 60) boudoirs
 - 600 g. de fruits rouges surgelés
 - 1 barquette de framboises
 - 1 barquette de fraises
- Liqueur de mûre ou de cassis



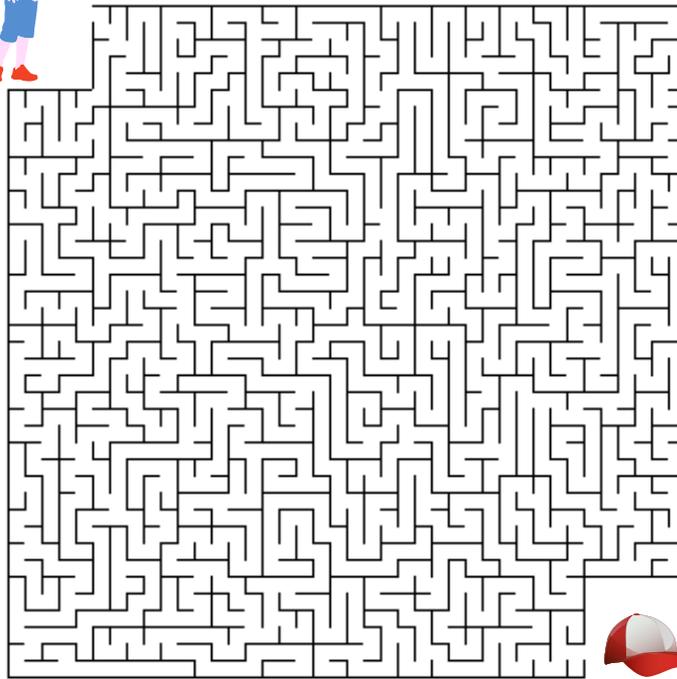
- Séparez les blancs des jaunes d'œufs. Fouettez les jaunes avec le sucre, jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Ajoutez le zeste de citron, mélangez. Incorporez peu à peu le mascarpone. Montez les blancs en neige avec une pincée de sel et incorporez-les délicatement à la préparation au mascarpone.
- Préparez dans une assiette creuse de l'eau avec un peu d'alcool de mûre ou de cassis. Trempez rapidement les boudoirs dans l'eau alcoolisée et garnissez-en un plat à gratin.
- Mélangez les fruits rouges décongelés avec les framboises, les fraises coupées en morceaux et sucrez un peu le tout.
- Pour finir, mettez une couche de fruits rouges sur les boudoirs, puis une couche de mascarpone, et recommencez une deuxième fois (boudoirs + fruits + mascarpone). Gardez quelques fruits pour la décoration.
- Mettre au réfrigérateur pendant 2 heures au moins.

Bon appétit !

MOMENT DÉTENTE



Aide l'enfant à retrouver sa casquette !



Les mots croisés de l'été



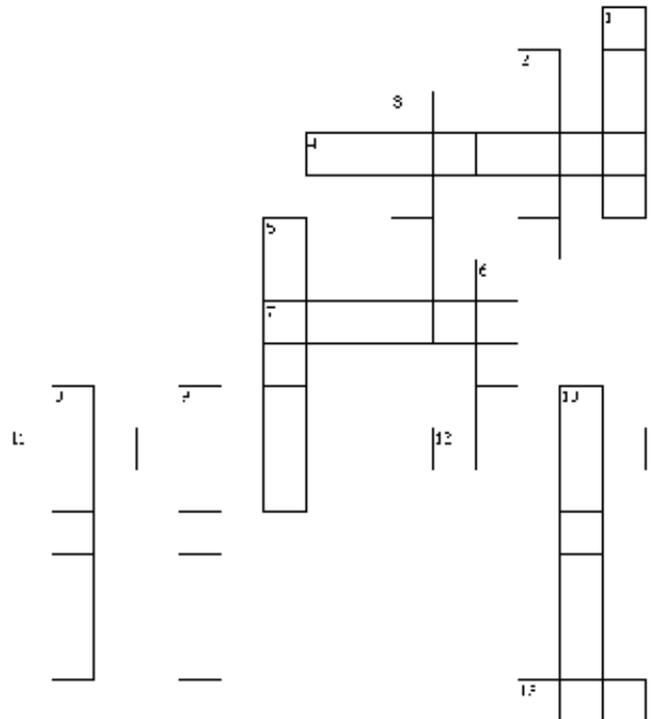
Ecris dans les mots correspondant aux définitions (une case = une lettre).

Horizontal

- 4. activité de se baigner
- 7. donne lumière et chaleur à la Terre
- 11. contraire de la ville
- 12. activité de se reposer
- 13. grande étendue d'eau salée

Vertical

- 1. s'amuser avec un jeu
- 2. étendue de sable qui borde la mer
- 3. petit somme après le repas de midi
- 5. bassin de natation
- 6. crème glacée ou sorbet
- 8. ensemble formé des parents et enfants
- 9. période de repos sans école
- 10. lieu de séjour en altitude



LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »



Pour la première fois, la commune s'est inscrite au concours « Villes et villages fleuris ».

Ce label national a été créé en 1959. Plus de 4900 communes sont actuellement labélisées en France. Il est décliné en région et à une échelle locale, celle du département.

Outre l'aspect purement fleurissement, il récompense l'engagement des communes et de ses habitants en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), l'attractivité touristique et la préservation du lien social.



L'objectif est aussi de faire découvrir les richesses naturelles, le patrimoine et les magnifiques paysages de notre commune.

Cette année, 15 communes corréziennes étaient en compétition. **Le 15 juin, le jury était à Perpezac** et a apprécié la présentation, la visite du village, du site naturel du Cluzel et d'une partie du sentier botanique de la mine et ses superbes paysages.



A la suite de cette visite, **Perpezac a été retenu parmi les quelques communes privilégiées pour accéder au « second tour »** et le 05 juillet un nouveau jury départemental est venu découvrir nos différents sites.

Les résultats départementaux seront publiés au mois de novembre. Seul, le premier et le deuxième de ce classement peuvent prétendre à concourir au niveau régional et à l'obtention de la première fleur du label.

LE MARCHÉ PERPEZACOIS



La pluie tant attendue ayant décidé de se joindre à nous ce dimanche 14 août, le marché a dû se mettre à l'abri et trouver refuge dans le hall du point lecture. Elle n'a pas empêché les fidèles, les vacanciers de venir faire leurs courses, se restaurer sur place, et petits et grands ont pu tester leur agilité sur différents jeux anciens en bois, fabriqués par Mickaël Brissard et Aurélie « Au petit bois ». Nous les remercions et les félicitons pour cette belle initiative !



PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

LIRE A PERPEZAC

PERPEZAC
-LE-BLANC
SAMEDI dès 16h
20
AOÛT
Fête des écrivains
organisée par **LIRE A PERPEZAC**

HOMMAGE À NOTRE PARRAIN
Claude Michelet

JOURNÉE ANIMÉE PAR LOUIS-OLIVIER VITTE

EN PRÉSENCE DES ECRIVAINS DE L'ÉCOLE DE BRIVE :
GILBERT BORDES - JEAN-GUY SOUMY - YVES VIOLLIER
ET DE NOTRE AMI CORREZIEN : **JEAN-PAUL MALAIVAL**

100 ANS
de
Michel Peyramaure

L'association Lire à Perpezac vous convie le 20 août 2022, sur la place devant le point lecture, à partir de 16 heures pour rendre hommage à son parrain **Claude Michelet**, en présence de nombreux membres de sa famille, de ses amis de l'Ecole de Brive et autres personnalités.

Pour tous ceux pour qui Claude comptait beaucoup, vous pourrez vous recueillir mais aussi prendre la parole pour évoquer vos souvenirs ou anecdotes, lors des tournages du film, de la pièce de théâtre ou du théâtre d'ombres « des Grives aux Loups ».

Cette journée sera marquée aussi par la participation exceptionnelle de Michel Peyramaure, intime de Claude. Il fêtera avec nous tous son centième anniversaire et nous pourrons le féliciter pour son œuvre riche de plus d'une centaine d'ouvrages, applaudir celui que d'éminents critiques ont proclamé « le premier des romanciers de l'Histoire. »

A l'issue de l'après-midi un apéritif dinatoire vous sera servi.

LES AMIS DE PERPEZAC

2ÈME SORTIE SUR LE SENTIER BOTANIQUE



Lundi 20 juin un groupe de bénévoles de l'Association « Les Amis de Perpezac le Blanc » a continué comme prévu, la remise en état du sentier, Point de départ le Cluzel et jusqu'à la Bergerie.

Tout le long de cette partie du sentier, Catie Faurie avec patience et professionnalisme, procède à l'identification des plantes aidée par les bénévoles, certains posent les nouvelles ardoises, d'autres nettoient les panneaux d'interprétation etc.

C'est au détour du sentier, proche de la fin de cette 2ème sortie que Catie fait une découverte exceptionnelle « une épipactis de Muller ».

En fait, une dizaine d'orchidées « Epipactis de Muller » encore inconnues sur le sentier, furent recensées cette matinée-là. Cet épipactis pousse dans les pelouses et les bois clairs. Ses fleurs sont très peu ouvertes et pendent comme des cloches, disposées en épi unilatéral

Après la joie de cette découverte, les bénévoles se donnent rendez-vous pour la 3ème et dernière sortie, **le mardi 28 juin**, sur le chemin de l'observatoire.

SOCIÉTÉ DE CHASSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE PERPEZAC-LE-BLANC

Les membres de la société ont tenu leur assemblée le 8 juillet 2022 à la salle polyvalente de Perpezac-le-Blanc.

La commune a de nouveau présenté le projet « **local des associations** ».

Lâcher de gibiers : **Concernant le petit gibier**, suite à la grippe aviaire, il n'y aura malheureusement pas de faisans cette année.

Côté chasse aux grands gibiers, en battue uniquement et sous la responsabilité d'un chef de battue, 45 chevreuils et 19 sangliers ont été prélevés. Pour la saison 2022/2023, la société détient 45 bracelets de chevreuil.

Côté sécurité : 63 chasseurs (des sociétés d'Ayen, Louignac et Perpezac), ont assisté à la formation sécurité décennale organisée par la fédération des chasseurs de la Corrèze. La société commande 10 panneaux supplémentaires « chasse en cours » toujours en partenariat avec la Fédération des chasseurs qui subventionne cet achat à hauteur de 50%.

La chasse aux nuisibles a vu 40 renards éliminés, chasse sous la responsabilité de lieutenants de louveterie avec des membres agréés pratiquant le piégeage.

Le nombre d'adhérents remonte doucement sur les deux dernières saisons de chasse.

Déclaration de dégâts prédation : des formulaires sont à votre disposition auprès du Président ou de la Mairie. La vente de cartes se fera au plus tard jusqu'à fin novembre 2022.

La société organisera un repas de chasse le samedi 19 novembre 2022. Bonne saison de chasse à tous !

FÊTE DE LA SAINT-JEAN

RETOUR EN IMAGE



DEVINETTES DE L'ÉTÉ

Pourquoi est-ce que Napoléon n'a pas voulu acheter de maison ?
Parce qu'il avait déjà un Bonaparte

Pourquoi faut-il enlever ses lunettes avant un alcootest ?
Ça fait 2 verres de moins

Comment est-ce que la chouette sait que son mari fait la gueule ?
Parce qu'Hiboude

Nos commerces vous accueillent :

BOULANGERIE LA CROUSTILLE

Ouvert de 7h à 12h30
Sauf mercredi et dimanche

CAFE - TABAC LABROUSSE

« Chez Yvette » pour les intimes
Ouvert tous les jours
dès 8h du matin

POISSONNERIE LE GOÉLAND

Sur la place du village
le mercredi matin à 10h

CHARCUTIER TRAITEUR ITINÉRANT MICKAËL

Sur la place du village
le vendredi matin de 8h à 13h

LA FERME D'ALLOGNE

Ouvert tous les jours sur RDV
05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

LA FORGE DE NOGER

Sur la place du village
tous les premiers lundi et jeudi
du mois de 9h à 10h

BROCANTE LES TUILLÈRES DÉCO

Vendredi - Samedi - Dimanche
10h - 12h / 14h30 - 18h30

Publier dans la Gazette ? C'est possible > lagazetteperpezacoise@gmail.com

PUBLICATION N°21 JUIN / JUILLET 2022

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication
Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations
Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : Stéphane Maubeau / Francine Lapouge / Claire Agnoux /
Gérard Labrousse / Gérard Cooper / Bernard Gay / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins
LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC



Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune
www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise